



VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE

PROVINCE DE QUÉBEC

## AVIS PUBLIC

### ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2025, 2026 ET 2027

(article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, (L.R.Q., c. C-19))

**AVIS PUBLIC** est donné que le conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue procédera à l'adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années 2025, 2026 et 2027 lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra le **mercredi 11 décembre 2024 à 18h30** au Centre Harpell, situé au 60 rue Saint-Pierre, à Sainte-Anne-de-Bellevue.

Lors de cette séance, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le sujet faisant l'objet de la séance.

Avis donné à Sainte-Anne-de-Bellevue, le 28 novembre 2024.

Me Caroline Plourde,

Greffière